



Reconnaissance mutuelle OEA – C-TPAT pour tous ?

Par : Dr. Lance THOMPSON – International Development Manager,
Conex

▪ Début mai 2012, l'UE et les Etats-Unis se sont mis d'accord sur une reconnaissance mutuelle des programmes d'identification des opérateurs agréés. ▪ En Europe, il s'agit des OEAs / OEAF (Opérateurs économiques agréés sécurité et Opérateurs économiques agréés complet). ▪ Côté nord-américain, il s'agit du C-TPAT (*Customs-Trade Partnership Against Terrorism*).

L'objectif est de rendre la chaîne logistique plus fluide mais surtout plus sûre, pour contrer le risque d'attaque terroriste. Dans cette optique, l'UE est en cours de négociation avec plusieurs autres pays afin d'arriver à une reconnaissance mutuelle des programmes, entre autres avec le Japon (déjà conclue en juin 2010), le Brésil et la Chine.

Cependant, l'accord de reconnaissance mutuelle entre l'UE et les US n'est pas tout à fait clair à plusieurs égards. Comme les opérateurs européens le savent, le programme OEA certifie non seulement les opérations à l'importation mais également celles à l'exportation... ce qui n'est pas le cas leurs homologues américains. La douane américaine (CBP Customs and Border Protection) ne gère que les opérations à l'importation, ce que le C-TPAT reflète. Une discussion est en cours pour créer un C-TPAT pour les exportations, mais les modalités sont inconnues et le Département de Commerce qui en a normalement la responsabilité ne communique pas... D'ailleurs, le projet pilote que la douane américaine a lancé en 2011 a été classé sans suite.ⁱ La reconnaissance est donc incomplète dès le départ.

Afin d'être reconnu dans le système C-TPAT aux US, un OEAs / OEAF européen doit s'enregistrer dans une base de données et associer son numéro EORI à un MID américain. Tout cela semble être une simple formalité administrative et les douanes à travers l'UE ainsi que les associations des deux côtés de l'Atlantique la présente comme telle. Mais il semble y avoir un décalage de compréhension qui laisse volontairement un flou (on peut aussi dire ...qui laisse volontairement planer un doute).

Un retour arrière s'impose :

- le C-TPAT américain prévoit sous sa seule égide d'agréer tous les maillons de la chaîne logistique depuis le fabricant dans le pays d'origine jusqu'à l'importateur aux US. Ce fabricant est identifié, une fois agréé, par un MID – d'où son nom de « *Manufacturer's Identification* » (identifiant du fabricant). D'ailleurs, même lorsque le fabricant n'est pas agréé, l'importateur doit lui créer un MID.ⁱⁱ

- Mais alors, qu'en est-il des autres acteurs de la chaîne logistique (centrales d'achats, transporteurs, transitaires, commissionnaires...) ? Selon le site internet de la douane américaine, seuls les fabricants (et non pas des revendeurs ou des agents) peuvent avoir un MID.ⁱⁱⁱ
- Qui plus est, dans l'explication fournie par TAXUD pour enregistrer son EORI aux US, il est directement question des « *manufacturers / suppliers* » et non pas des autres acteurs sur la chaîne...^{iv}
- Près de quatre mois après la signature de la reconnaissance mutuelle, la douane américaine n'a toujours pas apporté une réponse claire à cette question.

Il se peut que des avantages soient prévus pour les OEA autres que les fabricants, et que le MID soit la seule codification capable d'identifier des sociétés basées en dehors des US... Mais ces avantages à l'import aux US restent flous ; la douane US ne pouvant pas non plus apporter de réponse à cette question.

La douane française a adressé ces questions à la Commission Européenne et est en attente d'une réponse.

Alors, oui, il y a une reconnaissance mutuelle des systèmes OEA et C-TPAT américain... Mais il serait opportun que l'opérateur européen se renseigne avant de s'enregistrer systématiquement. S'il n'est pas manufacturier, il devrait questionner ses partenaires aux Etats-Unis pour savoir si cela est utile, si cela fluidifie effectivement les opérations lors de l'import aux US et si il y a un véritable avantage.

En attendant, **Conex poursuivra ses démarches auprès de la douane américaine jusqu'à ce que nous recevions une réponse officielle satisfaisante.**¹

À propos de Conex.

Créée en 1985 par Alban Gruson, juriste de formation et ancien cadre dirigeant d'une société de transit, Conex réalise 7 millions d'euros de CA. La société développe une gamme de produits et de services : logiciels pour le traitement et la transmission électronique des déclarations douanières, déclarations en douane, tarif douanier informatique, mais aussi : formation, audit ou conseil. Parce que, confrontées aux réglementations complexes du commerce international, les entreprises ont besoin d'outils informatiques qui assurent la traçabilité, la sécurité des écritures, et la communication avec leurs outils de gestion commerciale. Les logiciels de Conex sont référencés dans des centaines de sociétés en France et en Europe, parmi lesquelles on compte TNT, Schneider Electric, DHL Freight, 3 Suisses, Géodis, Mory, Bacardi, Caterpillar, Renault...

Fortement impliquée dans la modernisation des processus douaniers, Conex développe son activité dans le domaine de la transmission de données douanières et devient ainsi un acteur majeur de la dématérialisation.

Pour en savoir plus : www.conex.net

ⁱ Bibliographie et textes de références

Texte officiel sur la reconnaissance mutuelle : L144/44 à 47 du 5 juin 2012,

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ.L.2012.144.0044.0047.FN.PDF>

Lien pour enregistrer son EORI en tant que MID : <https://mrcptat.cbp.dhs.gov> ; Notez qu'il faut avoir donné l'autorisation de partager les données vous concernant lors de l'inscription de votre EORI afin que cela fonctionne.

- Explications sur l'utilisation du site internet :

<http://www.douane.gouv.fr/data/file/7638.pdf>

- L'explication de la création d'un MID lorsque l'opérateur n'en a pas déjà un :

19 CFR 102 Appendix, <http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2010-title19-vol1/pdf/CFR-2010-title19-vol1-part102-app-id908.pdf>

http://www.cbp.gov/linkhandler/cgov/trade/cargo_security/ctpat/ctpat_program_information/international_efforts/mutual_recog_faq.ctf/mutual_recog_faq.pdf

ⁱⁱ http://www.cbp.gov/linkhandler/cgov/trade/cargo_security/ctpat/ctpat_application_material/ctpat_security_guidelines/foreign_manufacturers/fm_security_criteria_french.ctf/fm_security_criteria_french.pdf

ⁱⁱⁱ 1er juin 2011 : https://help.cbp.gov/app/answers/detail/a_id/952/-/requirements-for-mid%E2%80%99s

^{iv} http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/customs/policy_issues/customs_security/infonote_aeo-ctpat.pdf